

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 21/09/2026
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 21/09/2026
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 21/09/2026
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20260915-2026SEPT15_373-DE
		des assemblées

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

2

Séance Publique ordinaire du **15 septembre 2026**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 4 septembre 2026, s'est rassemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Julien PELLICER, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, MM. Pascal ANDRADA, Omar ARMEL, Mme Françoise ARMENGOL, M. Xavier BALLENGHIEN, Mmes Françoise BERNARD-SIRAT, Sylvie COUDERC, Joya DABOS, MM. Loïc DE LARTIGUE, Marc DUGROS, Nicolas EHRHART, Adrien FORET, Mmes Marie GAURAN, Marie-Hélène LAGARDERE, M. Laurent LAMEILLE, Mmes Véronique LÜHMANN, Patricia MARROCQ, Emilie PICAMILH, Pascale RIVIERE, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

M. Philippe BATTISTON
M. Bernard LERICHE
M. José-Louis PEREIRA
Mme Corinne QUEVILLY
Mme Fabienne WEIDMANN

Ont donné procuration :

M. Philippe BATTISTON à Mme Véronique LÜHMANN
M. Bernard LERICHE à M. Loïc DE LARTIGUE
M. José-Louis PEREIRA à M. Julien PELLICER
Mme Corinne QUEVILLY à Mme Odile SCHAAP
Mme Fabienne WEIDMANN à Mme Françoise ARMENGOL

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Adrien FORET

Objet : Décisions adoptées par Monsieur le Maire du 22 juin au 10 août 2026

RAPPORTEUR : Julien PELLICER, Maire

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026, je vous informe des décisions que j'ai prises du 22 juin au 10 août 2026.

DATE	TITRE	Envoyé en préfecture le 21/09/2026 Reçu en préfecture le 21/09/2026 Publié le 21/09/2026 ID : 032-213202088-20260915-2026SEPT15_373-DE
COMMANDE PUBLIQUE		
22.06.26	La commune a décidé de signer le devis présenté par la société GERS DISTRI ELEC, sise route d'Auch – Chemin d'Engelis, à Fleurance (32500), portant sur l'acquisition de 10 radiateurs destinés aux locaux occupés par le Centre Médico Psycho-Pédagogique, pour un montant de 9 108,72 € TTC.	
22.06.26	La commune a décidé de signer le bon de commande avec la société ENEDIS, dont le siège est situé 4 place de la Pyramide, à Puteaux (92800), pour un montant de 13.553,28 € TTC. dans le cadre de la participation financière pour l'extension du réseau Public de Distribution d'Électricité afin d'assurer le raccordement du terrain situé au 10 chemin des Acacias – à Lectoure.	
22.06.26	La commune a décidé de signer le devis présenté par la société HERVÉ THERMIQUE, sise Zone des Ramassiers – 1 allée Charles Cros – CS 10141 à Colomiers (31 700), relatif au remplacement des 7 chaudières de la gendarmerie, pour un montant de 18.671,59 € TTC.	
25.06.26	La commune a décidé de signer le devis présenté par la société ETS BOURDIOL domiciliée au 2 chemin de Ringues, à Condom (32 100), relatif à la fourniture et à l'installation d'une trappe isotherme à température positive pour le local froid de la cantine, pour un montant de 1 702,08 € TTC.	
25.06.26	La commune a décidé de signer le devis présenté par la société ETS BOURDIOL domiciliée au 2 chemin de Ringues, à Condom (32 100), relatif à l'acquisition d'une fontaine à eau pour les ateliers municipaux, pour un montant de 1 296 € TTC.	
26.06.26	La commune a décidé de signer le devis présenté par la société LABO FRANCE, domiciliée Zone Industrielle Ladoux à Cebazat (63 118), relatif à la rénovation de la fontaine des Béliers, pour un montant de 3 695,88 € TTC.	
30.06.26	La commune a décidé de confier à M. Lionel DABOS, Président de l'Association « Le Box'Son », sise au Village à Saint-Martin de Goyne (32700), l'animation de la soirée du 13 juillet 2026, dont le coût de la prestation s'élève au total à 1 545,55 € TTC.	
6.07.26	La commune a décidé de signer avec Monsieur Frédéric FAU, gérant de la société « Petit Train Trébéen », sise 7 rue Monségur à Trèbes (11 800), un devis de prestation de service pour la location d'un petit train avec chauffeur les 7 et 8 novembre 2026 à l'occasion de la Foire de la Saint-Martin, dont le coût de la prestation s'élève à 3 300 € TTC.	
6.07.26	La commune a décidé de signer le devis présenté par la société OTECH 40, domiciliée 1406 rue de la Ferme de Larrouquère, à Mont de Marsan (40 004), portant sur la fourniture d'une pièce d'entrée d'aspiration destinée à la réparation de la pompe de la station de pompage du stade municipal Ernest Vila, pour un montant de 1 563,52 € TTC.	
10.07.26	La commune a décidé de signer le devis présenté par la société RULLIER FRÈRES, sise 8 route de Martron, à Montguyon (17 270), relatif à la fourniture de 90 tonnes de sable de décompactage destinées à l'entretien des terrains d'honneur du stade municipal Ernest Vila, pour un montant de 3 420,24 € TTC.	
10.07.26	La commune a décidé de signer le devis présenté par la société VB TRANSPORTS, domiciliée à La maison Neuve – RD 123, à Pauilhac (32 500), relatif au transport des 90 tonnes de sable de décompactage destinées à l'entretien des terrains d'honneur du stade municipal Ernest Vila, pour un montant de 1 749,60 € TTC.	
10.07.26	La commune a décidé de signer le devis présenté par Monsieur Olivier TUA, domicilié au Lieu-dit Hourne à Loubédac (32 110), relatif à la réalisation de l'entretien annuel des terrains d'honneur du stade municipal Ernest Vila, pour un montant de 8 316 € TTC.	
10.07.26	La commune a décidé de signer le devis présenté par le Groupe SAE Tennis d'Aquitaine, domicilié 108 avenue de la Libération – BP 77 Ambares, à Carbon Blanc (33 561), relatif à la réalisation d'un revêtement en moquette aiguilletée confort Tec sur le court de tennis extérieur en béton poreux, pour un montant de 31 198,80 € TTC.	

16.07.26	La commune a décidé de signer avec la société « PRO SECURITE » domiciliée 151, rue des Cayssines, à Cahors (46 000), un devis de prestation de service pour le gardiennage et la surveillance des stands et emplacements de la Foire de la Saint-Martin du 5 au 9 novembre 2026, dont le coût s'élève à 5 936,90 € TTC.
17.07.26	La commune a décidé de signer avec Monsieur Fabien GRAFFAGNINO de Crastes (32), un devis de prestation de service pour l'animation de la Foire de la Saint-Martin du 6 au 8 novembre 2026, dont le coût s'élève à 2 160 € TTC.
17.07.26	La commune a décidé de signer avec Monsieur Daniel MARIN, président de l'association « BOUBOU ANIMATION SONORISATION », sise 28 rue des Chardonnerets à Auch (32000), un devis de prestation de service pour la sonorisation de la Foire de la Saint-Martin du 6 au 8 novembre 2026, dont le coût s'élève à 1 650 € TTC.
23.07.26	La commune a décidé de signer le devis présenté par la SAUR, domiciliée 11 chemin de Bretagne à Issy-les-Moulineaux (92 130), relatif à la remise en état des équipements de lutte contre l'incendie, pour un montant de 4 153,58 € TTC.
23.07.26	La commune a décidé de signer avec la société CMAR domiciliée ZA Pont-Rame – 3 rue Denis Papin, à Durtal (49 430), le devis relatif à l'achat de pièces mécaniques relatives à la réparation de la balayeuse pour un montant de 1 461,56 € TTC.
31.07.26	La commune a décidé de signer le devis présenté par la société CARRERE, domiciliée 391 route de Gimont, à Mauvezin (32 120), relatif à la réfection du chemin de Landiran, pour un montant de 49 680 € TTC.
31.07.26	La commune a décidé de signer avec la société MEFRAN COLLECTIVITES, domiciliée 16 avenue de la Gardie, à Florensac (34 510), le devis relatif à l'acquisition de 100 tables pliantes pour un montant de 8 079,60 € TTC.
31.07.26	La commune a décidé de signer le devis présenté par la société AXIMUM, domiciliée 2 route d'Orange, à Uchaux (84 100), relatif à l'acquisition de 3 coussins berlinois, pour un montant de 3 078 € TTC.
7.08.26	La commune a décidé de signer avec le cabinet Bat'immo Expertises domicilié ZI La Couture, à Lectoure (32 700), le devis relatif à la réalisation du diagnostic amiante et plomb de la piscine municipale, pour un montant de 4 674 € TTC.
DIA – ALIENATIONS	
25.06.26	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 2 Chemin des Amandiers (BW 91, BW 93), appartenant à Mesdames Georgette Desveaux et Valérie Hadonneau proposé par Maître Lukas Scheinhardt.
25.06.26	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 19 Boulevard Banel (BY 257, BY 258), appartenant à Madame Danièle Candelon, proposé par Maître Luc Berstard.
25.06.26	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis lieu-dit Trépou (H 1564, H 1593, H 1591), appartenant à Monsieur Benoît Armengol et Madame Justine Dabos, proposé par Maître Marc Gauthier d'Aunous de Roquebrune.
3.07.26	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 5 rue du Corhaut (CK 392), appartenant à Monsieur Gérard Ferrari, proposé par Maître Marc Gauthier d'Aunous de Roquebrune.
7.07.26	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 6 rue Jules de Sardac (CK 41, CK 956), appartenant à la SAS VAMO (Monsieur Gérôme Debeys) proposé par Maître François-Xavier Roux.
7.07.26	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 28 rue René Antichan (CK 194), appartenant à l'EURL CAMPOS et ADR 82 (Monsieur Daniel Rouzies), proposé par Maître Yannick Bonnet.
10.07.26	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 106 rue Nationale (CK 824 – lots n°3, 4 et 5), appartenant à la SCI 106 SARDAC (Monsieur Georges Coustols), proposé par Maître Marc Gauthier d'Aunous de Roquebrune.

10.07.26	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 3 rue Jules de Sardac (CK 825), appartenant à Monsieur Georges Coustols) proposé par Maître Marc Gauthier d'Aunous de Roquebrune.	Envoyé en préfecture le 21/09/2026 Reçu en préfecture le 21/09/2026 Publié le 21/09/2026 ID : 032-213202088-20260915-2026SEPT15_373-DE
10.07.26	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 106 rue Nationale (CK 824 – lots n°1 et 11), appartenant à la SCI 106 SARDAC (Monsieur Georges Coustols), proposé par Maître Marc Gauthier d'Aunous de Roquebrune.	
10.07.26	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 10 Cours d'Armagnac (CK 813), appartenant à Monsieur Bernard Albinet et Madame Corine Leteaud (épouse Albinet), proposé par Maître David Bouyssou.	
16.07.26	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 31 rue Lafeugère Boutan (CK 177, CK 942), appartenant à Monsieur David Percival et Madame Susan Alexaander, proposé par Maître Lukas Scheinhardt.	
21.07.26	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 3 route de Condom (CL 99, CL 100, CL 101), appartenant à la SCI 3V, proposé par Monsieur Pascal Cailloux.	
21.07.26	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 11 rue Lafeugère Boutan (CK 183, CK 947), appartenant à l'Association de la Lomagne (Monsieur Thierry Cambournac), proposé par Maître Elise Blanchard.	
23.07.26	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 322 Chemin du Mounet du Hour (K 192), appartenant à Monsieur Bernard Cailleau et Madame Valérie Ducout, proposé par Maître Anaïs Pegaz-Blanc.	
23.07.26	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 17 Avenue de la Gare (CH 81, CH 83), appartenant à la SCI La Gare (Monsieur Patrick Salles) et la SAS LAMOTHE (Monsieur Cédric Carpene), proposé par Maître Corinne Podechard.	
31.07.26	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 7 Rue des Vieilles Ecoles (CK 607), appartenant à Monsieur Michel Fray, proposé par Maître Céline Gélis.	
31.07.26	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis Rue Alsace Lorraine (BY 176), appartenant à Madame Sandrine Violan, proposé par Maître François-Xavier Roux.	
4.08.26	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 15 Rue Marès (CK 862), appartenant à la SCI IMMO GESTION, proposé par Maître Marc Gauthier d'Aunous de Roquebrune.	
10.08.26	La commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 86 Rue Alsace Lorraine (BY 213), appartenant Madame Jocolette Delahaye, proposé par Maître Elise Blanchard.	
LOCATIONS		
24.06.26	La commune a décidé de renouveler la convention d'occupation précaire portant mise à disposition de Madame Monique Trémoulet, du terrain situé avenue Ville de Saint-Louis, cadastré section CK 654, pour une durée de trois ans à compter du 1 ^{er} mai 2026 et jusqu'au 30 avril 2029 inclus, à hauteur de 50 € annuel.	

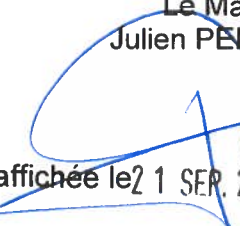
Le conseil municipal prend acte de cette communication.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Adrien FORET




Le Maire,
Julien PELLICER




Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 21 SEP. 2026 et sera publiée au recueil des actes administratifs.
Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 21 SEP. 2026